

**EGLISE PROTESTANTE
D'EXPRE. ALLEMANDE
EN BELGIQUE -
EMMAUSGEMEINDE
ASBL**

R.P.M.Bruxelles: 0408.178.077

**COMPTES ANNUELS AU
31 DÉCEMBRE 2025**

AUDIT | TAX | CONSULTING | ACCOUNTING

RSM InterFiduciaire is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterFiduciaire BV / SRL - Accountants - Social seat : Lozenberg 18 - B 1932 Zaventem
accountancy@rsmbelgium.be - VAT BE 0442.616.443 - RPM Bruxelles

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Charleroi, Liège, Mons and Zaventem

701		0408.178.077		1	EUR	
NAT.	Date de dépôt	N°	P.	U.	D.	M-asbl 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: **Eglise protestante d'expr. allemande en Belgique - Emmausgemeinde**

Forme juridique: Association sans but lucratif

Adresse: Avenue Salomé

N°: 7

Boîte -
:

Code postal: 1150 Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de: Bruxelles, francophone

Adresse Internet:

Adresse e-mail:

Numéro d'entreprise

0408178077

DATE **12/03/2024** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS EN **EUROS**

approuvés par l'assemblée générale du

11/03/2026

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01/01/2025

au

31/12/2025

Exercice précédent du

01/01/2024

au

31/12/2024

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 13

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: M-asbl 7, M-asbl 8

Kerstin WAGNER
Trésorier

Sabine TIEDJE
Président du Conseil d'Administration

Nr.	0408.178.077	M-asbl 2
-----	--------------	----------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET
DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

TIEDJE Sabine

Avenue des Lilas 12
1970 Wezembeek-Oppem
BELGIQUE

Début de mandat: 12/05/2020

Président du Conseil
d'Administration

DROLL Karin

Avenue du Hockey 39
1150 Woluwe-Saint-Pierre
BELGIQUE

Début de mandat: 12/05/2020

Vice-président du
Conseil
d'Administration

WAGNER Kerstin

Willem von Oranjehof 16
1933 Sterrebeek
BELGIQUE

Début de mandat: 21/04/2015

Trésorier

MELLER Bettina

Avenue Louis Berlainmont 1
1160 Auderghem
BELGIQUE

Début de mandat: 12/05/2020

Administrateur

N°	0408.178.077	M-asbl 3.1
----	--------------	------------

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ACTIFS)

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
IMMOBILISATIONS		21/28	<u>3 245 061,32</u>	<u>3 389 492,47</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	<u>3 245 061,32</u>	<u>3 389 492,47</u>
Terrains et constructions		22	3 147 525,52	3 277 112,52
Installations, machines et outillage		23	62 850,79	73 701,22
Mobilier et matériel roulant		24	34 685,01	38 678,73
Leasing et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>509 242,05</u>	<u>544 023,13</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	<u>365,86</u>	<u>297,51</u>
Stocks		30/36	365,86	297,51
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	<u>696,02</u>	<u>2 120,22</u>
Créances commerciales		40	296,02	1 720,22
Autres créances		41	400,00	400,00
Placements de trésorerie		50/53	<u>443 647,18</u>	<u>477 453,50</u>
Liquidités		54/58	<u>52 178,91</u>	<u>51 138,53</u>
Comptes de régularisation		490/1	<u>12 354,08</u>	<u>13 013,37</u>
TOTAL DES ACTIFS		20/58	<u>3 754 303,37</u>	<u>3 933 515,60</u>

N°	0408.178.077	M-asbl 3.2
----	--------------	------------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIFS				
FONDS PROPRES				
Fonds de l'association ou de la fondation		10/15	3 590 723,84	3 761 030,48
Plus-values de réévaluation		10	4 193 077,65	4 193 077,65
Fonds affectés et autres réserves		12		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		13		
Subsides en capital		14	-868 935,80	-714 475,18
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		15	266 581,99	282 428,01
Provisions pour risques et charges		16		
Pensions et obligations similaires		160/5	0,00	0,00
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges		163		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		164/5		
Impôts différés		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	163 579,53	172 485,12
Dettes à plus d'un an		17	89 427,66	104 654,83
Dettes financières		170/4	87 427,66	103 654,83
Etablissements de crédit, dettes de leasing et dettes similaires		172/3		
Autres emprunts		174/0	87 427,66	103 654,83
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2 000,00	1 000,00
Dettes à un an au plus		42/48	71 624,48	64 400,74
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	16 227,17	15 831,38
Dettes financières		43	0,00	0,00
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	18 733,85	18 690,40
Fournisseurs		440/4	18 733,85	18 690,40
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	0,00	20,00
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	36 123,46	29 638,96
Charges fiscales		450/3	18 228,63	18 414,08
Rémunérations et charges sociales		454/9	17 894,83	11 224,88
Autres dettes		48	540,00	220,00
Comptes de régularisation		492/3	2 527,39	3 429,55
TOTAL DES PASSIFS		10/49	3 754 303,37	3 933 515,60

N°	0408.178.077	M-asbl 4
----	--------------	----------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation			
Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900	248 702,60	242 355,15
Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	228 891,36	178 275,93
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	151 180,09	149 513,47
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	635/9		
Autres charges d'exploitation	640/8	27 249,22	21 218,54
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	0,00	18 054,01
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901	-158 618,07	-124 706,80
Produits financiers		9 238,81	21 706,67
	75/76B		
Produits financiers récurrents	75	9 238,81	21 706,67
Produits financiers non récurrents	76B		
Charges financières		5 081,36	2 490,05
	65/66B		
Charges financières récurrentes	65	5 081,36	2 490,05
Charges financières non récurrentes	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903	-154 460,62	-105 490,18
Prélèvements sur les impôts différés	780		
Transfert aux impôts différés	680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904	-154 460,62	-105 490,18
Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
Transfert aux réserves immunisées	689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	-154 460,62	-105 490,18

N°	0408.178.077	M-asbl 5
----	--------------	----------

AFFECTATION DU RÉSULTAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	-868 935,80	-714 475,18
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	-154 460,62	-105 490,18
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	-714 475,18	-608 985,00
Prélèvement sur les fonds propres : fonds, fonds affectés et autres réserves	791		
Dotations aux fonds affectés et autres réserves	691		
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	-868 935,80	-714 475,18

N°	0408.178.077	M-asbl 6.1.1
----	--------------	--------------

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxxx	1 554,85
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		
Cessions et désaffectations	8039	1 554,85	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8049		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	0,00	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129P	xxxxxxxxxxxx	1 554,85
Mutations de l'exercice			
Actées	8079		
Reprises	8089		
Acquises de tiers	8099		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	8109	1 554,85	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8119		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)		

N°	0408.178.077			M-asbl 6.1.2
		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	xxxxxxxxxxxx	3 944 920,82
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	6 748,94	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)		8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	3 951 669,76	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	xxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	xxxxxxxxxxxx	555 428,35
Mutations de l'exercice				
Actées		8279	151 180,09	
Reprises		8289		
Acquises de tiers		8299		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	706 608,44	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(22/27)	<u>3 245 061,32</u>	
DONT				
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		8349		

N°	0408.178.077	M-asbl 6.1.3		
		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice				
Acquisitions		8365		
Cessions et désaffectations		8375		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)		8385		
Autres mutations (+)/(-)		8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8395	0,00	
Plus-values au terme de l'exercice		8455P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice				
Actées		8415		
Acquises de tiers		8425		
Annulées		8435		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		8445		
Plus-values au terme de l'exercice		8455	0,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice				
Actées		8475		
Reprises		8485		
Acquises de tiers		8495		
Annulées à la suite de cessions et désaffectations		8505		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)		8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice		8525	0,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555P	xxxxxxxxxxxx	0,00
Mutations de l'exercice (+)/(-)		8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice		8555	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		(28)		

N°	0408.178.077	M-asbl 6.4
----	--------------	------------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs	100	1,00	3,10	2,70	2,40
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1 671	3 002	4 673	4 330
Frais de personnel	102		106 132,25		113 691,57

A la date de clôture de l'exercice

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	1	3	2,60
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1	3	2,60
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	1	1	1,50
de niveau primaire	1200	1	1	1,50
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	0	2	1,10
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212		2	1,10
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	1	3	2,60
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	0408.178.077	M-asbl 6.4
----	--------------	------------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1	3	2,20
305	1	3	2,30

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont interventions reçues (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

N°	0408.178.077	M-asbl 6.5
----	--------------	------------

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÈGLES D'ÉVALUATION

ADOPTION DES RÈGLES D'ÉVALUATION

Conformément à l'Arrêté Royal du 26/06/2003, le Conseil d'Administration arrête les règles d'évaluation suivantes :

GÉNÉRALITÉS

Les règles d'évaluation respectent la législation comptable applicable, les règles édictées par le Code des sociétés et des associations et son arrêté royal d'exécution du 29 avril 2019.

Les règles restent identiques d'un exercice comptable à l'autre et sont appliquées de façon systématique sauf modification justifiée.

Dans ce cas, mention de ces modifications est faite dans le rapport de gestion avec mise en évidence des éventuelles conséquences au niveau du comptes de résultat ou du bilan.

Le Conseil d'administration aura la faculté de s'écarter des présentes règles d'évaluation uniquement dans la mesure où leurs applications ne permettent pas de respecter les principes de fidélité, de clarté et des sincérité prescrits par l'arrêté royal du 26/06/2003 ; mention en sera faite dans le rapport de gestion.

La date de clôture de l'exercice comptable est fixée au 31 décembre de chaque année.

L'ensemble des produits et charges sont imputés à leur exercice comptable quelque soit la date de leur survenance à l'exception des éléments pour lesquels une connaissance suffisante n'est pas acquise avant le 1er avril qui suit la date de clôture de l'exercice comptable.

Le plan comptable utilisé respecte les règles imposées par le Plan Comptable Minimum Normalisé.

La comptabilité est tenue en euros. Les devises étrangères seront converties au cours moyen au comptant (calculé par la moyenne des cours acheteur et vendeur représentatif) du dernier jour de bourse de l'année.

Les écarts négatifs de conversion seront pris en charges au compte de résultats tandis que les écarts de conversion positifs sont portés en compte de régularisation du passif.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont portées à l'actif du bilan, déduction faite des amortissements, à leur valeur d'acquisition ou leur valeur d'apport qui comprend les frais accessoires et la TVA non déductible.

Le seuil absolu à partir duquel l'on comptabilise une immobilisation est fixé à 250 Eur ; en dessous de ce montant, il y a prise en charge immédiate.

Les amortissements sont calculés de façon linéaire à partir de l'année de la comptabilisation de l'investissement.

Les immobilisations corporelles peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Plus particulièrement il y lieu de noter les règles suivantes :

Immobilisations incorporelles

"programmes informatiques amortissement sur 3 à 5 années

Immobilisations corporelles

"terrain non amorti

"frais d'acquisition sur terrain réduction de valeur à 100%

"bâtiments amortissement sur 33 années;

"frais d'acquisition du bâtiment amortissement sur 33 années

"frais d'ouverture de crédit amortissement sur 5 années

"aménagement & installations amortissement sur 5 à 10 années

"matériel et outillage amortissement sur 5 à 10 années

"matériel de musique amortissement sur 5 à 10 années

"sauf l'orgue amortissement sur 20 années
"mobilier amortissement sur 5 à 10 années
"agencements de l'église amortissement sur 20 années
"matériel de bureau amortissement sur 3 à 5 années
"matériel roulant amortissement sur 3 à 5 années

Les terrains ne seront pas amortis. S'il n'est pas possible de faire la distinction entre le terrain et la construction, la valeur du terrain sera évaluée forfaitairement à 15 % de la valeur globale.
Les acomptes sur immobilisations ne font en principe pas l'objet d'un amortissement.

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou le cas échéant, d'apport. En cas de moins-value durable, les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur
Des réductions de valeur sont appliquées si la valeur de réalisation est inférieure à la valeur d'acquisition, à la date de clôture des comptes.

CREANCES A PLUS D'UN AN

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.
Des réductions de valeur appropriées sont actées s'il y a une incertitude quant au paiement total ou partiel de la créance à l'échéance.
Des réductions de valeur sont également appliquées si la valeur de réalisation des créances est inférieure à leur valeur comptable, à la date de clôture de l'exercice.

STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les approvisionnements, produits finis et marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition (comprenant les frais accessoires et la tva non déductible) ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice, si celle-ci est inférieure.
Ne sont repris en stock que les biens destinés à la vente.
Des réductions de valeur complémentaires sont actées sur les approvisionnements, produits finis, marchandises et en cours de fabrication pour tenir compte soit de l'évolution de leur valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cours ou de l'activité exercée.

CREANCES A UN AN AU PLUS

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.
Des réductions de valeur appropriées sont actées s'il y a une incertitude quant au paiement, en tout ou en partie, de la créance au jour de l'échéance. Des réductions de valeur sont également appliquées si la valeur de réalisation des créances est inférieure à leur valeur comptable à la date du bilan.

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

Les placements sont évalués à leur valeur d'acquisition à l'exclusion des frais d'acquisition ou à leur valeur nominale.
Les valeurs mobilières dont la valeur de marché à la date de clôture des comptes est inférieure à la valeur d'acquisition, font l'objet d'une réduction de valeur prise en charges.

VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont évaluées à leur valeur nominale. Si elles sont libérées en monnaies étrangères, elles sont converties au cours en vigueur à la date de clôture de l'exercice.

COMPTES DE REGULARISATION

Les comptes de régularisation de l'actif et du passif sont enregistrés et évalués à leur valeur nominale et reprennent au bilan la partie des charges et produits imputables à un ou plusieurs exercices ultérieurs.
Ils comprennent les charges et produits qui n'échoiront qu'au cours d'un exercice ou plusieurs exercices ultérieurs mais

qui sont à rattacher à l'exercice écoulé.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges ont pour objet de couvrir des pertes ou charges nettement circonscrites quant à leur nature, qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, et qui sont ou probables ou certaines à la date de clôture de l'exercice, mais indéterminées quant à leur montant.

Les provisions pour risques et charges doivent répondre aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi.

Les provisions pour risques et charges ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent en fin d'exercice une appréciation actuelle, selon les critères de dépréciations, les charges et risques en considération desquelles elles ont été constituées.

DETTES A PLUS D'UN AN

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale.

DETTES A UN AN AU PLUS

Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale.

COMPTES DE RESULTATS

Les charges et produits seront comptabilisés en détail, sans compensation.